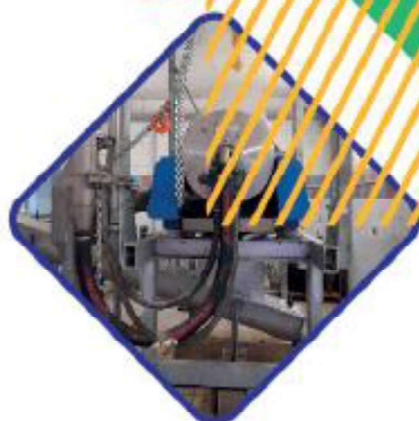
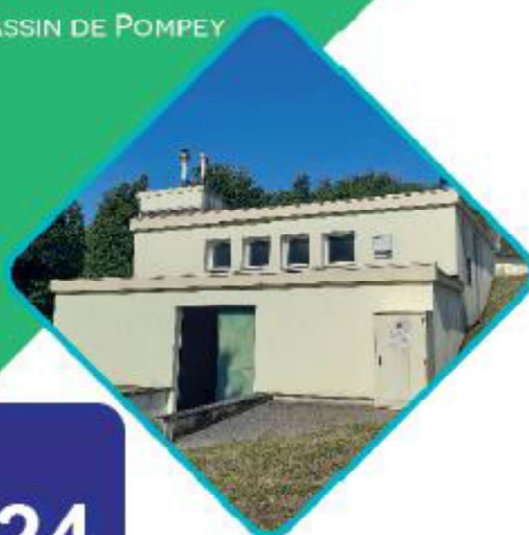




RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY



2024

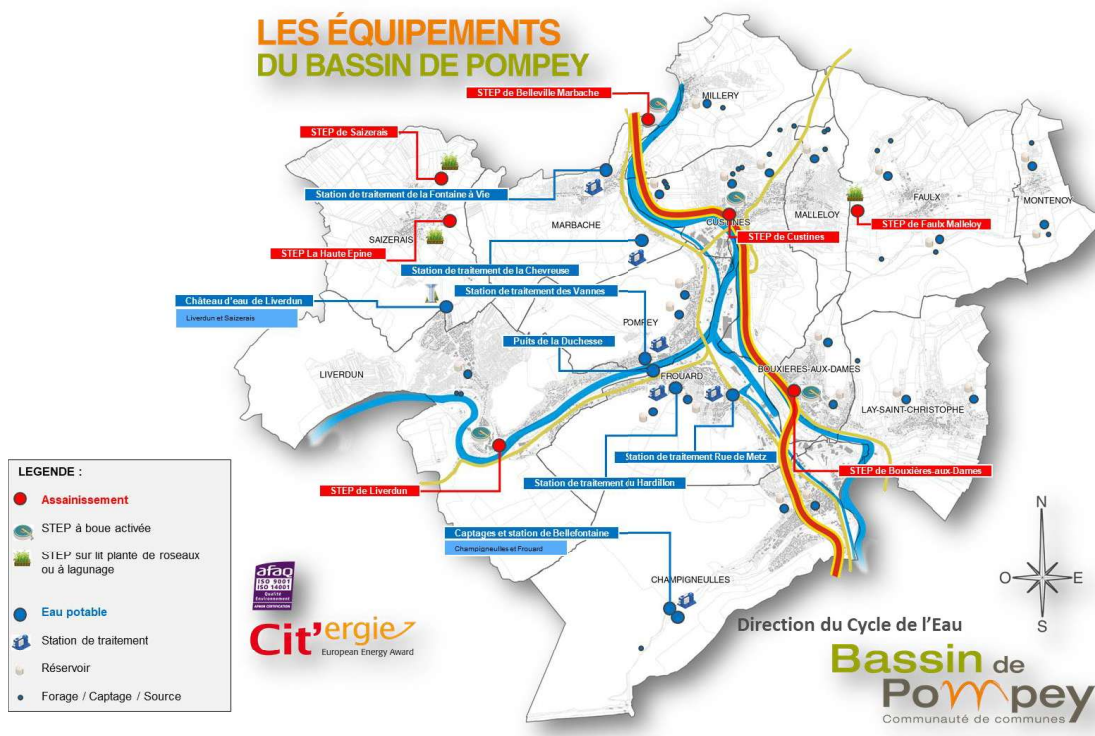
SOMMAIRE

1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE	2
1.2	MODES DE GESTION DES SERVICES	3
1.3	SERVICE EAU POTABLE	4
1.4	SERVICE ASSAINISSEMENT	8
2	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES	11
2.1	MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	11
2.2	FACTURES D'EAU TYPE (D102.0)	11
2.3	RECETTES	12
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
3.1	SERVICE EAU POTABLE	12
3.2	SERVICE ASSAINISSEMENT	14
3.3	RECAPITULATIF DES INDICATEURS	16
4	INVESTISSEMENTS	16
4.1	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	16
4.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (P107.2)	17
4.3	AUTRES INVESTISSEMENTS	17
5	EXERCICE BUDGETAIRE 2024	18
5.1	SERVICE EAU POTABLE	18
5.2	SERVICE ASSAINISSEMENT	19
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	19
7	EVOLUTION DE LA DETTE	19
ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN 2024 ET COMPARAISON ANNEE N-1		20
ANNEXE 2. RECAPITULATIF INDICATEUR SERVICE		21
ANNEXE 3. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE		22
ANNEXE 4. AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE		27

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire

Les services d'eau et d'assainissement des 13 communes membres sont gérés par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey depuis le 1^{er} janvier 2020, selon le schéma ci-dessous.



La Communauté de Communes exerce l'ensemble des compétences liées à ces deux services à savoir :

Eau potable	Assainissement
Protection de la ressource	Collecte
Production	Transport
Traitement	Traitement
Transport	Elimination des boues
Stockage	Contrôles des raccordements
Distribution	

La Communauté de Commune ne dispose pas d'une Commission Consultative des Services Publics locaux CCSPL.

Pour le service d'eau potable, le Bassin de Pompey ne dispose ni d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT, ni d'un schéma directeur.

Pour l'assainissement, le Bassin de Pompey ne dispose pas d'un zonage assainissement approuvé par délibération sur toutes les communes.

Les règlements de service en vigueur sont les suivants :

- Eau potable approuvé le 31/03/2022
- Assainissement approuvé le 27/02/2020
- Assainissement non collectif approuvé le : 27/02/2020

1.2 Modes de gestion des services

Les différents modes de gestion de la compétence **eau potable** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec prestations de services	31/12/2026
Custines	Délégation de Service Public	31/12/2025
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Délégation de Service Public	31/12/2027
Lay-Saint-Christophe	Régie à autonomie financière avec prestations de services	31/12/2026
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbach	Délégation de Service Public	31/12/2026
Millery	Régie à autonomie financière	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Délégation de Service Public	30/06/2026
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière avec prestations de services	31/12/2026
Feeder Obron-Moselle	Régie à autonomie financière avec prestations de services	31/12/2026

Les différents modes de gestion de la compétence **assainissement** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2028
Custines	Régie à autonomie financière	
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Régie à autonomie financière avec prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2028
Lay-Saint-Christophe	Régie à autonomie financière	
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbach dont STEP Belleville	Régie à autonomie financière	
Millery	Compétence déléguée au SIAMA (hors ZA des Sablons en Régie à autonomie financière)	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Régie à autonomie financière avec prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2028
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière	

1.3 Service eau potable

1.3.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert :

- 39 809 habitants au 31/12/2024
- 16 052 abonnés au 31/12/2024

Sur l'ensemble des abonnés, seule la Brasserie de Champigneulles est considérée comme un abonné non-domestique du fait d'une convention spécifique de fourniture d'eau.

La densité linéaire d'abonnés est de 52 abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2024.

La consommation moyenne annuelle par abonné, hors usagers industriels, s'établit à 70 m³/abonné.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

Communes / Secteurs	Population desservie	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants par abonné	Densité linéaire d'abonnés (abo/km)	Consommation moyenne par abonné (m ³ /abo)
BOUXIERES AUX DAMES	4 175	1 699	2,5	63	90
CHAMPIGNEULLES	6 652	2 473	2,7	55	380
CHAMPIGNEULLES (Hors Brasserie)					129
CUSTINES	2 885	1 333	2,2	59	89
FAULX	1 384	514	2,7	65	121
FROUARD	6 512	2 304	2,8	54	121
LAY SAINT CHRISTOPHE	2 400	1 052	2,3	49	102
LIVERDUN	5 764	2 577	2,2	64	106
MALLELOY	1 006	455	2,2	80	78
MARBACHE	1 693	735	2,3	38	82
MILLERY	617	322	1,9	55	103
MONTENOY	409	176	2,3	56	78
POMPEY	4 839	1 677	2,9	65	141
SAIZERAIS	1 473	650	2,3	53	85
PARC D'ACTIVITE	-	85	-	10	1735
CCBP 2024	39 809	16 052	2,5	52	157
CCBP 2024 hors Brasserie et Parc	39 809	15 966	2,5	41	70

1.3.2 Eaux brutes

1.3.2.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 3 491 038 m³ pour l'exercice 2024 répartis comme suit entre les différentes ressources :

Volumes prélevés sur les ressources	Nature	Valeur en 2024 (m3)
BOUXIERES AUX DAMES - Source de l'Étang	Souterraine	217 546
CHAMPIGNEULLES - Captages Bellefontaine	Souterraine	1 222 223
CUSTINES - Sources de la Mine	Souterraine	0
CUSTINES - Sources de Franchelimont	Souterraine	10 684
CUSTINES - Sources de Rechanois	Souterraine	159 479
FAULX - Source Couleuvre et Fontaine Bénite	Souterraine	9 340
FAULX - Source Sanglier Merquemard	Souterraine	75 056
FROUARD - Source de Bellefontaine	Souterraine	301 879
FROUARD - Puits du Hardillon / Puits de la Duchesse	Souterraine	92 830
LIVERDUN - Puits Ranney	Souterraine	707 295
LOISY - Puits n°4	Souterraine	4 391
LOISY - Puits n°5	Souterraine	56 474
MALLELOY - Source Crochatte et Goulotte	Souterraine	45 698
MARBACHE - Source de la Mine de Chevreuse	Souterraine	55 878
MARBACHE - Source de Fontaine à vie	Souterraine	41 888
MILLERY - Source de la Pierre blanche	Souterraine	28 389
MONTENOY - Source Longue Raie	Souterraine	603
MONTENOY - Source Saricole	Souterraine	15 580
POMPEY - Puits Ranney	Souterraine	445 805
TOTAL	-	3 491 038

Les communes du Bassin de Pompey sont **alimentées exclusivement par des ressources souterraines**.

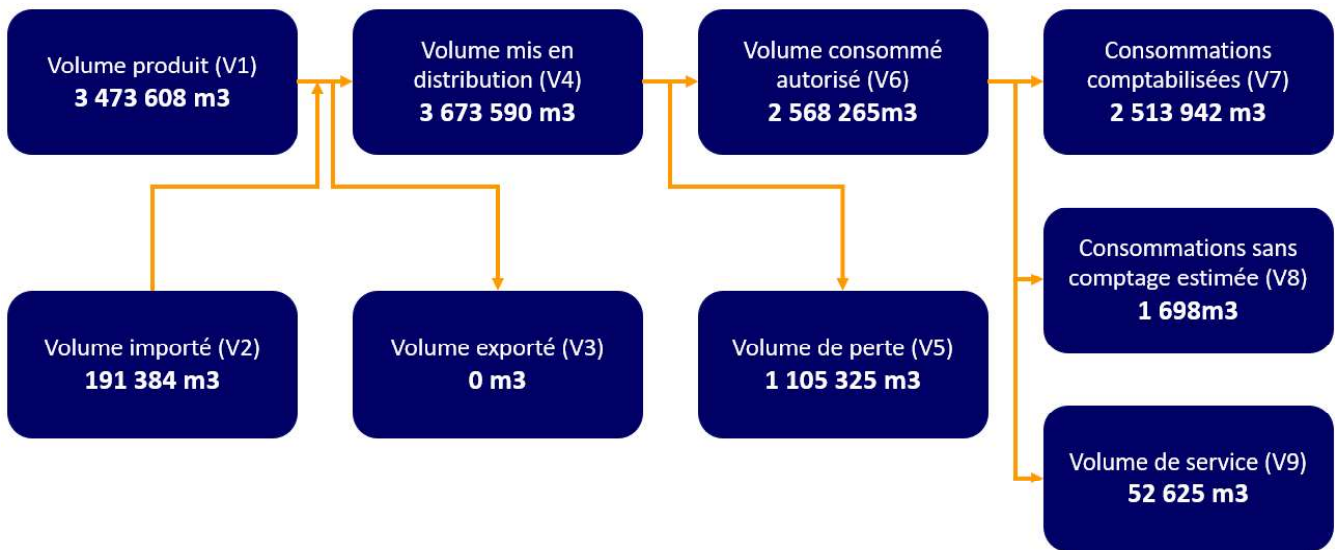
1.3.2.2 Achats d'eaux brutes

Seuls les volumes fournis par le SME de Seille et Moselle en complément de ceux produits par les puits 4 et 5 de Loisy sont considérés comme des achats d'eau brute.

Le service public d'eau potable **n'a pas acheté d'eau brute durant l'exercice 2024** en l'absence de tension sur les ressources des communes.

1.3.3 Eaux traitées

1.3.3.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Nota : La différence avec les volumes prélevés de 17 430 m³ correspond aux volumes perdus dans le cadre de la production de l'eau potable.

Le bilan des volumes mis en œuvre dans chaque commune est joint en **ANNEXE 1**.

1.3.3.2 Production

Le service public d'eau potable a produit 3 473 608 m³ pour l'exercice 2024 selon la répartition par commune ci-dessous :

Commune	Unité	Volume produit en 2024 (m3)	Indice de protection de la ressource (**) en %
BOUXIERES AUX DAMES	m3/an	216 696	80
CHAMPIGNEULLES	m3/an	1 222 223	80
CUSTINES	m3/an	170 163	80
FAULX	m3/an	84 396	80
FROUARD	m3/an	391 391	80
LIVERDUN	m3/an	707 295	80
MALLELOY	m3/an	45 698	80
MILLERY	m3/an	28 389	80
MARBACHE	m3/an	96 346	80
MONTENOY	m3/an	16 183	80
POMPEY	m3/an	430 808	80
SAIZERAIS	m3/an	0	0
OBRION	m3/an	64 020	60
TOTAL volume produit (V1)	m3/an	3 473 608	76.6

(**) Indice de protection de la ressource : Règles de calcul de cet indice : 0% Aucune action; 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours; 40% Avis de l'hydrogéologue rendu; 50% Dossier déposé à la préfecture; 60% Arrêté préfectoral; 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place; travaux terminés) ; 100% Arrêté préfectoral mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

1.3.3.3 Achats d'eaux traitées

Le service public d'eau potable a acheté à des services de production des eaux extérieurs au Bassin de Pompey 191 384 m³ pour l'exercice 2024 répartie comme suit :

Fournisseur	Unité	Volume d'eaux traitées acheté en 2024 (m3)
MGN Bellefontaine	m3/an	0
MGN Les Baraques	m3/an	2 094
CC Seille et Grand Couronné	m3/an	189 290
TOTAL volume d'eaux traitées achetées (V2)	m3/an	191 384

1.3.3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteur	Unité	Volume d'eaux vendus en 2024 (m3)
Abonnés domestiques	m3/an	1 893 333
Abonnés non domestiques (Brasserie)	m3/an	620 609
Autres consommations comptabilisées	m3/an	0
TOTAL consommations comptabilisées (V7)	m3/an	2 513 942

1.3.3.5 Autres volumes

En 2024, le service d'eau potable estime :

- Les volumes consommés sans comptage à 1 698 m³
- Les volumes de services à 52 625 m³

1.3.3.6 Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé en 2024 sur le Bassin de Pompey est de 2 549 805 m³.

Nota: ce volume est égal à la somme des consommations comptabilisées (V7), des volumes consommés sans comptage et des volumes de service.

1.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)

Les linéaires de réseaux de desserte du Bassin de Pompey est de 309.36 km réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Commune	Unité	Linéaire de réseau en 2024
BOUXIERES AUX DAMES	km	26,91
CHAMPIGNEULLES	km	45,29
CUSTINES	km	22,44
FAULX	km	7,96
FROUARD	km	42,40
LAY SAINT CHRISTOPHE	km	21,50
LIVERDUN	km	40,04
MALLELOY	km	5,67
MILLERY	km	5,89
MARBACHE	km	19,49

MONTENOY	km	3,17
POMPEY	km	25,71
SAIZERAIS	km	12,35
PARC D'ACTIVITES	km	8,91
OBRION	km	21,63
TOTAL Linéaire du réseau de desserte d'eau potable (hors branchements et hors adduction)	km	309,36

1.4 Service assainissement

1.4.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement dessert :

- 39 032 habitants au 31/12/2024
- 15 230 abonnés au 31/12/2024.

L'ensemble des abonnés au service assainissement collectif sont de type domestique.

La densité linéaire d'abonnés est de 62.2 abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2024.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

Communes	Population desservie	Nombre d'abonnés	Densité linéaire d'abonnés	Nombre d'habitants par abonné
BOUXIERES AUX DAMES	4175	1699	74,6	2,5
CHAMPIGNEULLES	6279	2355	60,8	2,7
CUSTINES	3090	1318	75,7	2,3
FAULX	1384	486	47,2	2,8
FROUARD	6512	2265	59,2	2,9
LAY SAINT CHRISTOPHE	2400	983	45,2	2,4
LIVERDUN	5764	2449	72,0	2,4
MALLELOY	1006	444	77,6	2,3
MARBACHE	1693	717	53,5	2,4
MILLERY (zone des sablons)	-	8	-	-
MONTENOY	409	154	41,5	2,7
POMPEY	4839	1668	69,6	2,9
SAIZERAIS	1473	607	54,7	2,4
PARC D'ACTIVITE	-	77	-	-
TOTAL	39 024	15 230	62,2	2,6

1.4.2 Volumes facturés

Les volumes facturés en 2024 auprès des abonnés du service d'assainissement est de 1 661 946 m³ répartis comme suit entre les différentes communes et secteurs :

Communes	Unité	Valeur en 2024
Volumes domestiques BOUXIERES AUX DAMES	en m3/an	151 836
Volumes domestiques CHAMPIGNEULLES	en m3/an	296 950
Volumes domestiques CUSTINES	en m3/an	114 170
Volumes domestiques FAULX	en m3/an	54 238
Volumes domestiques FROUARD	en m3/an	263 083
Volumes domestiques LAY SAINT CHRISTOPHE	en m3/an	105 201
Volumes domestiques LIVERDUN	en m3/an	267 463
Volumes domestiques MALLELOY	en m3/an	35 519
Volumes domestiques MARBACHE	en m3/an	53 801
Volumes domestiques MILLERY (zone sablon)	en m3/an	10 024
Volumes domestiques MONTENOY	en m3/an	12 505
Volumes domestiques POMPEY	en m3/an	207 891
Volumes domestiques SAIZERAIS	en m3/an	52 525
Volumes domestiques PARC D'ACTIVITES	en m3/an	36 740
Abonnés domestiques	en m3/an	1 661 946
Abonnés non domestiques	en m3/an	0
TOTAL facturés aux abonnés	en m3/an	1 661 946

1.4.3 Détail des imports et exports d'effluents

1.4.3.1 Imports

Les imports d'effluents vers les STEP du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Belleville dont les effluents sont traités à la STEP de Belleville-Marbache,
- Rosières-En-Haye dont les effluents sont traités à la STEP de Saizerais.

Les volumes importés en 2024 s'élèvent à 120 486 m3. Le détail par collectivité exportatrice est fourni ci-après.

Entité	Unité	Valeur en 2024
Commune BELLEVILLE	en m3/an	91 399
Commune ROSIERES EN HAYE	en m3/an	29 087
TOTAL des volumes importés	en m3/an	120 486

1.4.3.2 Exports

Les exports d'effluents en dehors du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Lay-Saint-Christophe pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Lay-Saint-Christophe appartenant à la CC Seille et Grand Couronné,
- Champigneulles, Frouard et Pompey pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Maxéville appartenant à la Métropole du Grand Nancy.

Les volumes exportés en 2024 s'élèvent à 1 743 697 m3 selon le détail ci-après.

Entité	Unité	Valeur en 2024
CC Seille et Grand Couronné	en m3/an	253 156
Métropole du Grand Nancy	en m3/an	1 490 541
TOTAL des volumes exportés	en m3/an	1 743 697

1.4.4 Autorisation de déversements d'effluents industriels

Les autorisations de déversements ont été répertoriées pour chacune des communes/secteurs.

Un important effort de contrôle et conventionnement des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques est à réaliser sur l'ensemble du territoire.

En 2024, **33 sites industriels** ont fait l'objet d'un premier contrôle visant à vérifier la conformité de leurs rejets d'eau pluviale et d'assainissement par rapport à la réglementation en vigueur.

Ces visites ont donné suite à **14 mises en demeure** pour non-respect de la réglementation.

1.4.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et transfert

Le linéaire de réseaux de collecte et de transfert du Bassin de Pompey est de **244,96 km**.

1.4.6 Ouvrage d'épuration des eaux usées

En 2024, le bassin de Pompey dispose de 8 stations de traitement des eaux usées sur son territoire, dont la liste est présentée ci-après.

Stations de Traitements des Eaux Usées (STEU)	Date mise en service	Taille	Type de traitement
Microstation Pré-à-Varois CUSTINES -PARC D'ACTIVITE	1988	400 EH	Type boues activées
Microstation Sous-Vignal LIVERDUN	2013	100 EH	Type boues activées
STEU de BOUXIERES AUX DAMES	1975	4500 EH	Type boues activées
STEU de CUSTINES	2003	3500 EH	Type boues activées
STEU de FAULX	2007	2000 EH	Type filtre plantés de roseaux
STEU de LIVERDUN	2013	8800 EH	1 type lit bactérien
STEU de MABACHE-BELLEVILLE	2012	5000 EH	Type boues activées
STEU de SAIZERAIS	1998	1700 EH	Type filtration percolation

1.4.7 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

1.4.7.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration

Seules les boues produites sur les stations d'épuration de type boues activées, hors microstations, et lit bactérien sont quantifiables.

En 2024, **137.45 tonnes de Matières Sèches ont été produites**. Le tableau ci-après fourni le détail par station.

1.4.7.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration

En lien avec la production de boue citée ci-dessous, en 2024, 112,82 tonnes de matières sèches ont été évacuées.

Les quantités propres à chaque STEU et filière d'évacuation sont précisées dans le tableau ci-après.

Station de Traitement des Eaux Usées	Unité	Valeur 2024
Microstation Pré-à-Varois CUSTINES-PARC D'ACTIVITE	en tMS	0
Microstation Sous-Vignal LIVERDUN	en tMS	0,9
STEU de BOUXIERES AUX DAMES	en tMS	21,70
STEU de CUSTINES	en tMS	41,05
STEU de FAULX	en tMS	0
STEU de LIVERDUN	en tMS	33,2
STEU de MARBACHE-BELLEVILLE	en tMS	15,97
STEU de SAIZERAIS	en tMS	0
Total des boues évacuées	en tMS	112,82

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES

2.1 Modalités de tarification de l'eau et de l'assainissement

A compter du **1er avril 2022**, les prix de l'eau et de l'assainissement ont évolué. Ce changement tarifaire est engagé afin de parvenir à un prix unique sur l'ensemble du Bassin de Pompey. Il a également été décidé de mettre en place une **tarification durable et solidaire** de l'eau répondant à un principe simple : plus on consomme, plus on paye cher pour inciter les différents usagers à économiser cette ressource au quotidien.

Afin d'accompagner les ménages les plus modestes, un chèque eau a été mis en place en lien avec les CCAS des communes ou les communes en fonction des conditions de ressources et de la composition des foyers bénéficiaires.

En 2024, **17 chèques eau ont été versés** auprès de foyer des communes de Champigneulle, Custines et Frouard.

2.2 Factures d'eau type (D102.0)

Les factures type pour 2024 pour chaque commune sont présentées en **ANNEXE 23**.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Pour les abonnés de la Régie autonome ou avec prestations de service :
 - Semestrielle pour les abonnés non mensualisés
 - Annuelle pour les abonnés mensualisés
- Pour les communes en Délégations de services publics :
 - Semestrielle pour les abonnés de Bouxières-Aux-Dames et Marbache,
 - Annuelle pour les abonnés de Custines, Frouard et Pompey.

En 2024, **13 186 factures** ont été éditées par le Bassin de Pompey à l'intention des abonnés des communes en Régie autonome ou avec prestations de service.

2.3 Recettes

Les ventes d'eau en 2024 ont généré les recettes suivantes :

- Sur le budget **eau potable 2 839 973 € HT** décomposés comme suit :
 - o Abonnement : 375 087 € HT
 - o Redevance au m3 : 2 464 886 € HT

Un écart de 10% est observé par rapport aux ventes de l'année 2023 en lien avec la reprise en régie de la gestion de l'eau potable sur la commune de Lay-Saint-Christophe au 1^{er} janvier 2024.

- Sur le budget **assainissement 2 872 313 € HT** décomposé comme suit :
 - o Abonnement : 145 397 € HT
 - o Redevance au m3 : 2 726 916 € HT

Les recettes assainissement sont similaires à l'année 2023

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Service eau potable

3.1.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les taux de conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique et consolidés sur l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey sont les suivants :

Données	Unité	2024
Taux de conformité bactériologique	%	100,0
Taux de conformité physico-chimique	%	98,1

Nota : Les taux de conformité sont consolidés en pondérant les taux de conformité de chaque commune / entités par la somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros.

La baisse du taux de conformité physico-chimique en 2024 est en lien avec la présence de Chlorothalonil R471811 sur la ressource de Millery. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé non pertinent dans l'eau potable au cours de l'année 2024. Depuis, il n'est plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.

3.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, vaut **83 points**.

3.1.3 Indicateurs de performance du réseau

3.1.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement en \%} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Rendement primaire en \%} = \frac{\text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}} \times 100$$

En 2024 les rendements ont été les suivants :

Données	Unité	Valeur en 2024
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	%	70,1%
Rendement primaire	%	68,6%
Rendement objectif Grenelle II	%	69,5%

Le rendement de chacune des communes/secteurs est rappelé en **ANNEXE 1**.

Le rendement 2024 est dans l'objectif du rendement fixé dans la Loi Grenelle II.

L'indice linéaire de consommation était de 22,7 m3 d'eau /j/km de réseau.

3.1.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice se calcule ainsi :
$$\text{ILNC en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

En 2024 l'ILNC a été le suivant :

Données	Unité	Valeur en 2024
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.4)	m3/j/km	10,19

3.1.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Cet indice se calcule ainsi :
$$\text{ILP en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume consommé autorisé (V6)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

En 2024 l'ILP a été le suivant :

Données	Unité	Valeur en 2024
Indice linéaire de pertes (P106.3)	m3/j/km	9,71

3.1.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, cet indice de protection des ressources est évalué en 2024 à **76,6%**.

L'ensemble des ressources alimentant les communes du Bassin de Pompey dispose à minima d'un arrêté préfectoral. Leur indice d'avancement de protection des ressources est donc minima de 60% (voir détail de l'indice de protection de chaque ressource dans tableau présent chapitre 1.3.3.2 - Production)

Pour l'ensemble des ressources, une procédure de suivi de l'application des arrêtés préfectoraux doit être mise en œuvre pour définir :

- Les moyens et méthodes de sensibilisation au bon respect des prescriptions de l'Arrêté,
- Les moyens et méthodes de contrôles du respect des prescriptions de l'Arrêté.

3.2 Service assainissement

3.2.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Cet indice se calcule ainsi : $\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Nombre d'abonnés}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est évalué à **97,3%**.

3.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, **vaut 31,0 points**.

L'indice est faible en l'absence notamment de la connaissance de la date de pose des réseaux.

Un accord cadre visant à cartographier l'intégralité des réseaux et branchements d'assainissement et d'eau pluviale a été notifié le 16/12/2024 en vue de l'amélioration de cet indicateur.

3.2.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2024, l'indice de conformité de la collecte des effluents est de **100%**.

Nota : Les systèmes de collecte raccordés à une station externe au Bassin de Pompey ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de cet indicateur.

3.2.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2024, l'indice de conformité des équipements des STEU est de **74.8%**.

3.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P254.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2024, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de **74.8%**.

3.2.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Station de Traitement des Eaux usées	Filière d'évacuation	Unité	Valeur en 2024
Tonnage total de matières sèches évacuées	-	tMS	112,82
Microstation Sous-Vignal LIVERDUN	Autre STEU	tMS	0,9
STEU de BOUXIERES AUX DAMES	Valorisation agricole (épandage)	tMS	21,70
STEU de CUSTINES	Valorisation (épandage)	tMS	41,05
STEU de LIVERDUN	Compostage	tMS	33,20
STEU de MARBACHE-BELLEVILLE	Valorisation agricole (épandage)	tMS	15,97
Tonnage total de MS évacuées conformes	-	tMS	112,82
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	-	%	100%

3.3 Récapitulatif des indicateurs

La totalité des indicateurs concernant l'eau potable et l'assainissement sont regroupés dans un tableau récapitulatif présent en [ANNEXE 2](#).

4 INVESTISSEMENTS

4.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Depuis la prise de compétence du 01/01/2020, le taux de renouvellement moyen des réseaux principaux d'eau potable est de 0.14 % par an avec un linéaire renouvelé en 2024 de 526 ml.

Le détail du calcul est présenté ci-après.

Données	Unité	Valeur en 2024
Linéaire de réseaux renouvelé	km	0,526
Linéaire de réseaux renouvelé depuis la prise de compétence (A terme sur 5 années glissantes)	km	2,237
Taux moyen de renouvellement annuel des réseaux de distribution d'eau potable (P107.2)	%	0,14%

Les linéaires renouvelés en 2024 concernent les communes et rues suivantes :

- Rue Marie de Lorraine à Custines (357 ml)
- Pont de l'Embanie à Frouard (93 ml).
- Clos de la Tuilerie à Liverdun (46 ml)
- Chemin de Metz à Montenois (30 ml)

4.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2)

Depuis la prise de compétence du 01/01/2020, le taux de renouvellement moyen des réseaux principaux d'assainissement est de 0.05 % par an avec un linéaire renouvelé en 2024 de 328 ml.

Le détail du calcul est présenté ci-après.

Données	Unité	Valeur en 2024
Linéaire de réseaux renouvelé	km	0,328
Linéaire de réseaux renouvelé depuis la prise de compétence (A terme sur 5 années glissantes)	km	0,62
Taux moyen de renouvellement annuel des réseaux des collectes des eaux usées (P253.2)	%	0,05%

Les linéaires renouvelés en 2024 concernent les communes et rues suivantes :

- Rue de la Gare à Liverdun (250 ml)
- Rue Marie de Lorraine à Custines (78 ml)

4.3 Autres investissements

4.3.1 Renouvellement des branchements individuels

En 2024, les nombres de branchement renouvelés ont été les suivants :

- 71 renouvellements de branchement d'eau potable
- 57 renouvellements de branchement d'assainissement

4.3.2 Réalisation d'études en lien avec futurs travaux

Au-delà des travaux réalisés, des investissements sont également menés pour financer les différentes études de faisabilité et réalisation, préparation technique et administrative en vue de futurs travaux à mener.

En 2024, les investissements ont porté sur les projets récapitulés ci-dessous.

Pour la partie Eau potable :

- Maillage des réseaux entre les communes de Liverdun et Pompey, au droit du carrefour des rues du Docteur Zivré (Pompey) et de la route de Pompey (Liverdun), afin d'améliorer la résilience et la capacité d'alimentation croisée ;
- Renouvellement de réseaux vieillissants sur plusieurs secteurs : chemin du Liaro et chemin du Vieux Rupt à Lay-Saint-Christophe, rue de l'Eglise à Malleloy, et rue des Roses à Saizerais ;
- Rénovation du réservoir des Mûres à Champigneulle, affecté par une fuite importante en fond de cuve, nécessitant une intervention ciblée sur l'étanchéité de l'ouvrage.

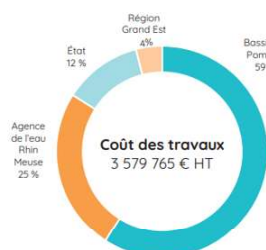
Pour la partie Assainissement :

- Opération de mise en conformité pour la station d'épuration de Custines, qui présente une non-conformité au niveau de l'ouvrage de comptage des eaux usées traitées avant rejet dans le milieu naturel.

- Mise en place de l'assainissement collectif à Monteno, abandonné en 2022. Une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en fin d'année 2024, avec pour mission de reprendre les études sur des bases élargies. L'approche désormais retenue intègre une analyse à l'échelle du bassin versant de la Mauchère, dans une logique de cohérence technique et environnementale.

Focus sur la rénovation de la file eau et installation d'une future unité de REUT sur la station de traitement des eaux usées de Bouxières-aux-Dames :

En 2024, une étape concrète a été franchie à Bouxières-aux-Dames avec le lancement du projet de remplacement de la station d'épuration existante, aujourd'hui obsolète et inadaptée, notamment en cas de fortes pluies. Le marché de travaux a été notifié en avril, le permis de construire obtenu en septembre, et les études d'exécution menées à bien dans le courant de l'année. Le chantier a débuté en janvier 2025 pour une durée prévisionnelle de 22 mois.



Au-delà de sa vocation épuratoire, la future station intégrera des technologies innovantes en matière de développement durable, telles que la réutilisation des eaux usées traitées ou encore la production d'énergie solaire. Elle constituera ainsi un exemple concret de gestion intégrée et résiliente des ressources en eau face aux enjeux du changement climatique.

5 EXERCICE BUDGETAIRE 2024

5.1 Service eau potable

Balance financière du budget annexe EAU 2024 validée en séance du 26/06/2024 :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
VUE D'ENSEMBLE						A1
EXECUTION DU BUDGET						
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 284 904,80	G	3 704 181,87	G-A 419 277,07
	Section d'investissement	B	1 007 912,03	H	1 060 851,90	H-B 52 939,87
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	963 242,70 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 555 875,29 (si excédent)	
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	4 292 816,83	Q= G+H+I+J	8 284 151,76	=Q-P 3 991 334,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	209 874,26	L	107 970,89	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	209 874,26	= K+L	107 970,89	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 284 904,80	= G+I+K	4 667 424,57	1 382 519,77
	Section d'investissement	= B+D+F	1 217 786,29	= H+J+L	3 724 698,08	2 506 911,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 502 691,09	= G+H+I+J+K+L	8 392 122,65	3 889 431,56

5.2 Service assainissement

Balance financière du budget annexe ASSAINISSEMENT 2024 validée en séance du 26/06/2024 :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II	
VUE D'ENSEMBLE						A1	
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 043 757,82	G	3 348 804,55	G-A	305 046,73
	Section d'investissement	B	1 675 640,01	H	1 887 399,56	H-B	211 759,55
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 441 796,59 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	547 606,86 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	4 719 397,83	Q= G+H+I+J	8 225 607,56	=Q-P	3 506 209,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	472 896,54	L	187 931,64		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	472 896,54	= K+L	187 931,64		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 043 757,82	= G+H+K	5 790 601,14	2 746 843,32	
	Section d'investissement	= B+D+F	2 148 536,55	= H+J+L	2 622 938,06	474 401,51	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 192 294,37	= G+H+I+J+K+L	8 413 539,20	3 221 244,83	

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Concernant l'eau potable aucun abandon de créance n'a été enregistré pour l'exercice 2024, seul l'assainissement a enregistré des créances en non-valeurs ou éteintes d'un montant de 897€.

L'indicateur P109.0 est donc égal à 0,00 €/m3 pour l'eau potable et l'assainissement.

7 EVOLUTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

L'évolution financière de la dette de la Collectivité est résumée pour chacun des budgets annexes eau et assainissement dans le tableau ci-après.

Données	Budget EAU POTABLE	Budget ASSAINISSEMENT
Encours de la dette au 31/12/2024	2 198 183 €HT	4 024 808,14 €HT
Epargne annuelle brute 2024 (hors excédent)	1 248 557 €HT	1 375 497 €HT
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	1,8 ans	2,9 ans

ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EN 2024 ET COMPARAISON ANNEE N-1

Communes /Secteurs	Volumes produits en m3	Volumes exportés en m3	Volumes importés en m3	Volumes mis en distribution en m3	Volumes de perte en m3	Volumes consommés autorisés en m3	Consom-mations comptabilisées en m3	Consom-mations sans comptage en m3	Volumes de service en m3	Rendement en % 2024	Rendement en % 2023	Variation rendement entre année N et N-1
Bouxières-Aux-Dames	216 696	0	9 519	226 215	66 564	159 651	152 651	0	7 000	70,6%	72,2%	- 2,2%
Champigneulles	1 222 223	0	2 094	1 224 317	277 661	946 656	939 656	0	7 000	77,3%	76,5%	+ 1,1%
Custines	170 163	9 700	7 631	168 094	46 597	121 497	118 379	1 278	1 840	73,8%	61,8%	+ 19,5%
Faulx	84 396	0	0	84 396	22 016	62 380	62 180	0	200	73,9%	68,6%	+ 7,7%
Frouard	391 391	11 964	26 524	405 951	111 703	294 248	279 248	0	15 000	73,3%	85,5%	-14,3%
Lay-Saint-Christophe	0	0	189 290	189 290	77 926	111 364	106 889	420	4 055	58,8%	61,7%	- 4,7%
Liverdun	707 295	92 511	5 559	620 343	344 808	275 535	273 835	0	1 700	51,6%	46,2%	+ 11,8%
Malleloy	45 698	0	9 404	55 102	19 258	35 844	35 444	0	400	65,1%	77,0%	-15,5%
Marbach	96 346	0	0	96 346	29 647	66 699	60 199	0	6 500	69,2%	68,1%	+ 1,6%
Millery	28 389	0	10 792	39 181	5 619	33 562	33 312	0	250	85,7%	80,8%	+ 6,0%
Montenoy	16 183	0	0	16 183	2 083	14 100	13 800	0	300	87,1%	80,5%	+ 8,2%
Pompey	430 808	140 153	0	290 655	48 812	241 843	235 843	0	6 000	88,7%	86,9%	+ 2,0%
Saizerais	0	0	92 511	92 511	36 976	55 535	55 035	0	500	60,0%	68,9%	-12,9%
Parc d'activités	0	0	156 310	156 310	8 789	147 521	147 471	0	50	94,4%	99,2%	- 4,8%
Feeder Obrion-Moselle	64 020	169 374	114 050	8 696	6 866	1 830	0	0	1 830	96,1%	95,8%	+ 0,4%
CCBP	3 473 608	0	191 384	3 673 590	1 105 325	2 568 265	2 513 942	1 698	52 625	70,1%	69,7%	+ 0,5%

Nota : Les volumes exportés et importés à l'intérieur de la Communauté de Communes s'annulent pour le bilan sur l'ensemble du territoire.

ANNEXE 2. RECAPITULATIF INDICATEUR SERVICE

Indicateurs EAU POTABLE	Unité	2024
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	39 809
D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2
Indicateurs de performance		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,0%
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98,1%
P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	83,3
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	70,1%
P105.3 Indice de linéaire des volumes non comptés	m3/km/jour	10,19
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/jour	9,71
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,14%
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	76,6%
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€ TTC / m3	0,00 €

Indicateurs ASSAINISSEMENT	Unité	2024
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	39 024
D202.0 Nombres d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	NC
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	137,5
D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2
Indicateurs de performance		
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,3%
P201.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	31
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies	%	100%
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies	%	74,8%
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies	%	74,8%
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€ TTC / m3	0,00 €

ANNEXE 3. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE

Nota : Les évolutions de tarifs observées entre le 01/01/2024 et le 01/01/2023 correspondent aux actualisations contractuelles des tarifs des délégataires pour les communes en DSP. Les tarifs communautaires ont évolué au 01/01/2024 uniquement sur la commune de Lay-Saint-Christophe.

FACTURE (en €)		BOUXIERES AUX DAMES				
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,1719 € /m3	20,63 €	0,0%	0,1719 € /m3	20,63 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	44,2600 € /an	44,26 €	4,8%	45,4800 € /an	45,48 €	2,8%
DELEGATAIRE / Consommation	1,2814 € /m3	153,77 €	6,2%	1,3629 € /m3	163,55 €	6,4%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0742 € /m3	8,90 €	-8,7%	0,0802 € /m3	9,62 €	8,1%
Total Eau		227,56 €	4,7%		239,28 €	5,2%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,7600 € /m3	91,20 €	8,6%	0,7600 € /m3	91,20 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	24,0400 € /an	24,04 €	7,9%	24,4600 € /an	24,46 €	1,7%
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,8804 € /m3	105,65 €	11,6%	0,8659 € /m3	103,91 €	-1,6%
Total Assainissement		220,89 €	9,9%		219,57 €	-0,6%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	39,71 €	6,9%	5,5 ou 10 %	40,22 €	1,3%
Total Organismes publics & TVA		109,67 €	2,4%		110,18 €	0,5%
TOTAL FACTURE TTC		558,12 €	6,2%		569,03 €	2,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,65 €	6,2%		4,74 €	2,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,37 €	3,9%		2,47 €	4,3%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,28 €	8,7%		2,27 €	-0,5%

FACTURE (en €)		CHAMPIGNEULLES					
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 € /an	30,00 €	118,2%	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%	
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 € /m3	56,40 €	60,5%	0,9400 € /m3	56,40 €	0,0%	
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 € /m3	70,20 €	99,7%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%	
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 € /m3	10,80 €	36,6%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%	
Total Eau		167,40 €	82,0%		167,40 €	0,0%	
ASSAINISSEMENT							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,000 € /an	20,000 €	NC	20,000 € /an	20,000 €	NC	
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,5100 € /m3	181,20 €	27,6%	1,5100 € /m3	181,20 €	0,0%	
Total Assainissement		201,20 €	41,7%		201,20 €	0,0%	
ORGANISMES PUBLICS & TVA							
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	
TVA	5,5 ou 10 %	34,43 €	41,3%	5,5 ou 10 %	34,43 €	0,0%	
Total Organismes publics & TVA		104,39 €	10,7%		104,39 €	0,0%	
TOTAL FACTURE TTC			472,99 €	44,1%		472,99 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME			3,94 €	44,1%		3,94 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)			1,84 €	56,3%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)			2,10 €	34,9%		2,10 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	CUSTINES					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,5300 € /m3	63,60 €	0,0%	0,5300 € /m3	63,60 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	21,6200 € /an	21,62 €	6,7%	21,6200 € /an	21,62 €	0,0%
DELEGATAIRE / Consommation	0,9846 € /m3	118,15 €	6,6%	0,9850 € /m3	118,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0950 € /m3	11,40 €	-9,5%	0,0950 € /m3	11,40 €	0,0%
Total Eau		214,77 €	3,6%		214,82 €	0,0%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,00 €	1900,0%	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,6800 € /m3	81,60 €	223,8%	0,6800 € /m3	81,60 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	0,000 € /an	0,00 €	0,0%	0,000 € /an	0,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,9088 € /m3	109,06 €	6,4%	0,9090 € /m3	109,08 €	0,0%
Total Assainissement		210,66 €	63,7%		210,68 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	37,98 €	29,3%	5,5 ou 10 %	37,99 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		107,94 €	8,7%		107,95 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		533,37 €	22,5%		533,45 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,44 €	22,5%		4,45 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,26 €	3,0%		2,26 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,19 €	52,3%		2,19 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	FAULX					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 € /an	30,00 €	217,1%	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 € /an	56,40 €	3,5%	0,9400 € /an	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 € /m3	70,20 €	28,8%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 € /m3	10,80 €	36,6%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%
Total Eau		167,40 €	32,5%		167,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,7000 € /m3	204,00 €	0,0%	1,7000 € /m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		224,00 €	0,0%		224,00 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	36,71 €	6,5%	5,5 ou 10 %	36,71 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		106,67 €	2,2%		106,67 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		498,07 €	9,5%		498,07 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,15 €	9,5%		4,15 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,84 €	24,4%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,31 €	0,0%		2,31 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	FROUARD								
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2023/2022
EAU POTABLE									
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an			/an		
COLLECTIVITE / Consommation	1,1000 € /m3	132,00 €	0,0%	1,1000 € /m3	132,00 €	0,0%	1,1000 € /m3	132,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	42,8800 € /an	42,88 €	3,1%	45,9400 € /an	45,94 €	7,1%	51,3400 € /an	51,34 €	11,8%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0722 € /m3	128,66 €	3,1%	1,1483 € /m3	137,80 €	7,1%	1,2835 € /m3	154,02 €	11,8%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0798 € /m3	9,58 €	6,5%	0,0789 € /m3	9,47 €	-1,1%	0,0827 € /m3	9,92 €	4,8%
Total Eau		313,12 €	1,9%		325,20 €	3,9%		347,28 €	6,8%
ASSAINISSEMENT									
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 € /an	0,00 €	0,0%	20,0000 € /an	20,00 €	NC	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,9800 € /m3	237,60 €	0,0%	1,9100 € /m3	229,20 €	-3,5%	1,9100 € /m3	229,20 €	0,0%
Total Assainissement		237,60 €	0,0%		249,20 €	4,9%		249,20 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA									
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	46,09 €	0,7%	5,5 ou 10 %	47,91 €	4,0%	5,5 ou 10 %	49,13 €	2,5%
Total Organismes publics & TVA		116,05 €	0,3%		117,87 €	1,6%		119,09 €	1,0%
TOTAL FACTURE TTC		666,77 €	0,9%		692,28 €	3,8%		715,57 €	3,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME		5,56 €	0,9%		5,77 €	3,8%		5,96 €	3,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		3,12 €	1,7%		3,23 €	3,4%		3,42 €	6,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,43 €	0,0%		2,54 €	4,4%		2,54 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	LAY SAINT CHRISTOPHE					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,7000 € /an	20,70 €	0,0%	78,2800 € /an	78,28 €	278,2%
COLLECTIVITE / Consommation	1,8600 € /m3	223,20 €	0,0%	2,9416 € /m3	352,99 €	58,2%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	57,5800 € /an	57,58 €	2,9%	/an	0,00 €	-100,0%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0646 € /m3	127,75 €	0,0%	/m3	0,00 €	-100,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0570 € /m3	6,84 €	29,5%	0,0900 € /m3	10,80 €	57,9%
Total Eau		436,07 €	0,7%		442,07 €	1,4%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,00 €	-27,0%	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,5100 € /m3	181,20 €	37,3%	1,5100 € /m3	181,20 €	0,0%
Total Assainissement		201,20 €	26,2%		201,20 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	49,21 €	9,7%	5,5 ou 10 %	49,54 €	0,7%
Total Organismes publics & TVA		119,17 €	3,8%		119,50 €	0,3%
TOTAL FACTURE TTC		756,44 €	7,0%		762,77 €	0,8%
SOIT PAR M3 CONSOMME		6,30 €	7,0%		6,36 €	0,8%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		4,20 €	0,7%		4,26 €	1,3%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,10 €	22,3%		2,10 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	LIVERDUN					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 € /an	30,00 €	10,9%	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 € /m3	56,40 €	-12,1%	0,9400 € /m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 € /m3	70,20 €	9,3%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 € /m3	10,80 €	-24,3%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%
Total Eau		167,40 €	-1,4%		167,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,000 €	NC	20,0000 € /an	20,000 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement <1500 m3	2,220 € /m3	266,40 €	-5,4%	2,220 € /m3	266,40 €	0,0%
Total Assainissement		286,40 €	1,7%		286,40 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	42,95 €	0,8%	5,5 ou 10 %	42,95 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		112,91 €	0,3%		112,91 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		566,71 €	0,5%		566,71 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,72 €	0,5%		4,72 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,84 €	-1,1%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,88 €	1,5%		2,88 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MALLELOY					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 € /an	30,00 €	-14,3%	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 € /m3	56,40 €	-35,1%	0,9400 € /m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 € /m3	70,20 €	-19,3%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 € /m3	10,80 €	36,6%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%
Total Eau		167,40 €	-22,8%		167,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,000 € /an	20,00 €	0,0%	20,000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,700 € /m3	204,00 €	0,0%	1,700 € /m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		224,00 €	0,0%		224,00 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	36,71 €	-6,9%	5,5 ou 10 %	36,71 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		106,67 €	-2,5%		106,67 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		498,07 €	-9,5%		498,07 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,15 €	-9,5%		4,15 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,84 €	-19,1%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,31 €	0,0%		2,31 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MARBACHE					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,3200 €/m3	38,40 €	0,0%	0,3200 €/m3	38,40 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	56,0000 €/an	56,00 €	7,0%	57,3400 €/an	57,34 €	2,4%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0249 €/m3	122,99 €	4,1%	1,0767 €/m3	129,20 €	5,1%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0752 €/m3	9,02 €	0,0%	0,0717 €/m3	8,60 €	-4,7%
Total Eau		226,41 €	3,9%		233,55 €	3,2%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 €/an	20,00 €	-33,3%	20,0000 €/an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,9300 €/m3	231,60 €	7,2%	1,9300 €/m3	231,60 €	0,0%
Total Assainissement		251,60 €	2,3%		251,60 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	42,72 €	2,5%	5,5 ou 10 %	43,11 €	0,9%
Total Organismes publics & TVA		112,68 €	0,9%		113,07 €	0,3%
TOTAL FACTURE TTC		590,69 €	2,6%		598,22 €	1,3%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,92 €	2,6%		4,99 €	1,3%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,36 €	3,3%		2,42 €	2,7%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,56 €	2,0%		2,56 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MILLERY					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 €/an	30,00 €	100,0%	30,0000 €/an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 €/m3	56,40 €	-24,8%	0,9400 €/m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 €/m3	70,20 €	-6,4%	1,1700 €/m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 €/m3	10,80 €	1,2%	0,0900 €/m3	10,80 €	0,0%
Total Eau		167,40 €	-4,7%		167,40 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	11,52 €	-3,8%	5,5 ou 10 %	11,52 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		53,52 €	-0,8%		53,52 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		220,92 €	-3,8%		220,92 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		1,84 €	-3,8%		1,84 €	0,0%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MONTENOY					
	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2023/2022
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 €/an	30,00 €	36,4%	30,0000 €/an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9400 €/m3	56,40 €	44,6%	0,9400 €/m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,1700 €/m3	70,20 €	80,0%	1,1700 €/m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0900 €/m3	10,80 €	-10,0%	0,0900 €/m3	10,80 €	0,0%
Total Eau		167,40 €	49,5%		167,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,000 €/an	20,00 €	400,0%	20,000 €/an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,510 €/m3	181,20 €	77,6%	1,510 €/m3	181,20 €	0,0%
Total Assainissement		201,20 €	89,8%		201,20 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 €/m3	27,96 €	0,0%	0,233 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	34,43 €	57,5%	5,5 ou 10 %	34,43 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		104,39 €	13,7%		104,39 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC		472,99 €	52,7%		472,99 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		3,94 €	52,7%		3,94 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,84 €	36,0%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,10 €	71,1%		2,10 €	0,0%

FACTURE (en €)		POMPEY					
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an				/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,7144 € /m3	85,73 €	0,0%	0,7144 € /m3	85,73 €	0,0%	
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	38,2600 € /an	38,26 €	6,1%	40,7300 € /an	40,73 €	6,5%	
DELEGATAIRE / Consommation	0,9940 € /m3	119,28 €	6,2%	1,0580 € /m3	126,96 €	6,4%	
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0614 € /m3	7,37 €	0,0%	0,0757 € /m3	9,08 €	23,3%	
Total Eau		250,64 €	3,8%		262,50 €	4,7%	
ASSAINISSEMENT							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,00 €	NC	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%	
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,5100 € /m3	181,20 €	-7,4%	1,5100 € /m3	181,20 €	0,0%	
Total Assainissement		201,20 €	2,9%		201,20 €	0,0%	
ORGANISMES PUBLICS & TVA							
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	
TVA	5,5 ou 10 %	39,01 €	2,8%	5,5 ou 10 %	39,66 €	1,7%	
Total Organismes publics & TVA		108,97 €	1,0%		109,62 €	0,6%	
TOTAL FACTURE TTC		560,81 €	2,9%		573,33 €	2,2%	
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,67 €	2,9%		4,78 €	2,2%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,57 €	3,2%		2,68 €	4,1%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,10 €	2,5%		2,10 €	0,0%	

FACTURE (en €)		SAIZERAIS					
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service		30,0000 € /an	30,00 €	-9,1%	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3		0,9400 € /m3	56,40 €	-26,0%	0,9400 € /m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3		1,1700 € /m3	70,20 €	-7,9%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau		0,0900 € /m3	10,80 €	-24,3%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%
Total Eau			167,40 €	-16,2%		167,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service		20,000 € /an	20,00 €	#DIV/0!	20,000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement		1,510 € /m3	181,20 €	27,9%	1,510 € /m3	181,20 €	0,0%
Total Assainissement			201,20 €	42,0%		201,20 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA							
AERM / Redevance pollution eau domestique		0,350 € /m3	42,00 €	0,0%	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux		0,233 € /m3	27,96 €	0,0%	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA		5,5 ou 10 %	34,43 €	13,8%	5,5 ou 10 %	34,43 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA			104,39 €	4,2%		104,39 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC			472,99 €	7,1%		472,99 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME			3,94 €	7,1%		3,94 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)			1,84 €	-13,4%		1,84 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)			2,10 €	35,1%		2,10 €	0,0%

FACTURE (en €)		PARC D'ACTIVITES					
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022	PU au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	Variation 2024/2023
EAU POTABLE							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service		52,0000 € /an	52,00 €	0,0%	52,0000 € /an	52,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3		0,9400 € /m3	56,40 €	-2,1%	0,9400 € /m3	56,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3		1,1700 € /m3	70,20 €	30,0%	1,1700 € /m3	70,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau		0,0900 € /m3	10,80 €	24,5%	0,0900 € /m3	10,80 €	0,0%
Total Eau			189,40 €	9,9%		189,40 €	0,0%
ASSAINISSEMENT							
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service		20,0000 € /an	20,00 €	#DIV/0!	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement		1,5100 € /m3	181,20 €	-7,4%	1,5100 € /m3	181,20 €	0,0%
Total Assainissement			201,20 €	2,9%		201,20 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA							
AERM / Redevance pollution eau domestique		0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux		0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA		5,5 ou 10 %	35,64 €	4,4%	5,5 ou 10 %	35,64 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA			105,60 €	1,4%		105,60 €	0,0%
TOTAL FACTURE TTC			496,20 €	5,1%		496,20 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME			4,14 €	5,1%		4,14 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)			2,03 €	8,0%		2,03 €	0,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)			2,10 €	2,5%		2,10 €	0,0%

ANNEXE 4. AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

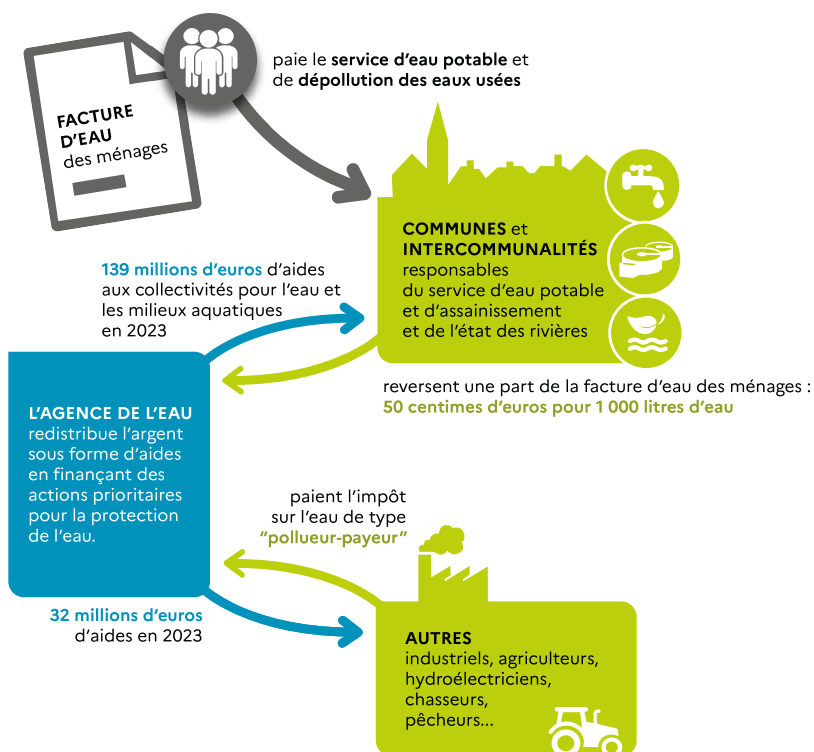
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

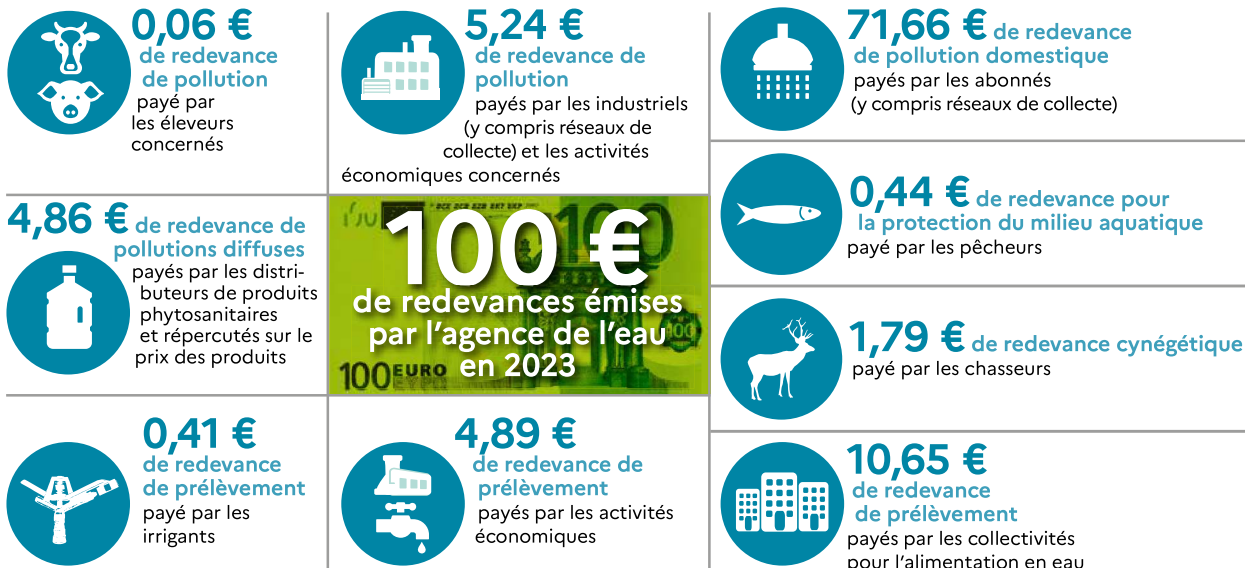
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



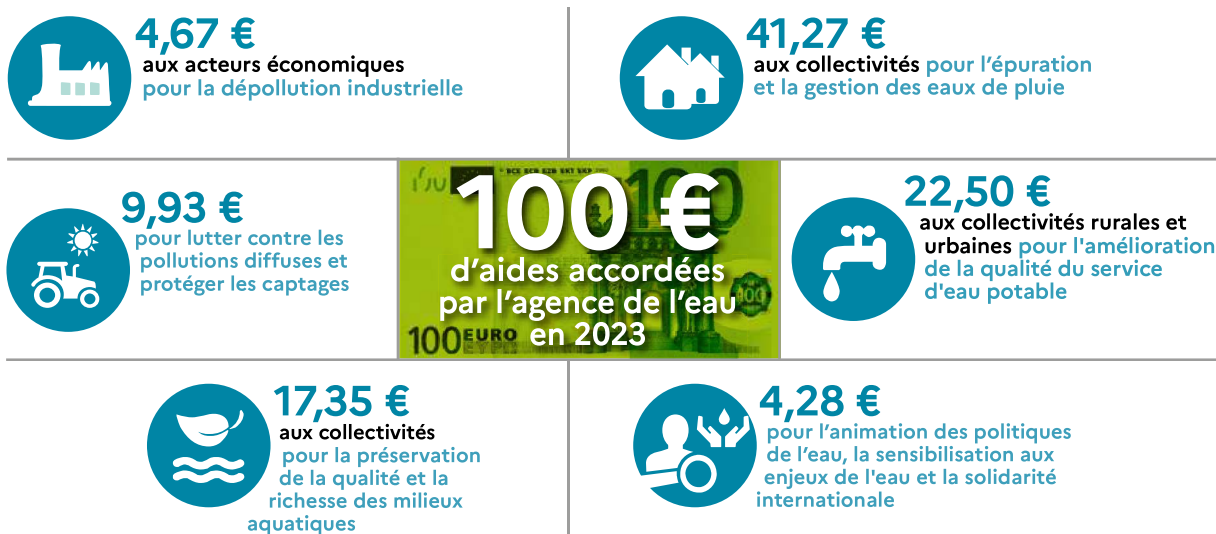
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

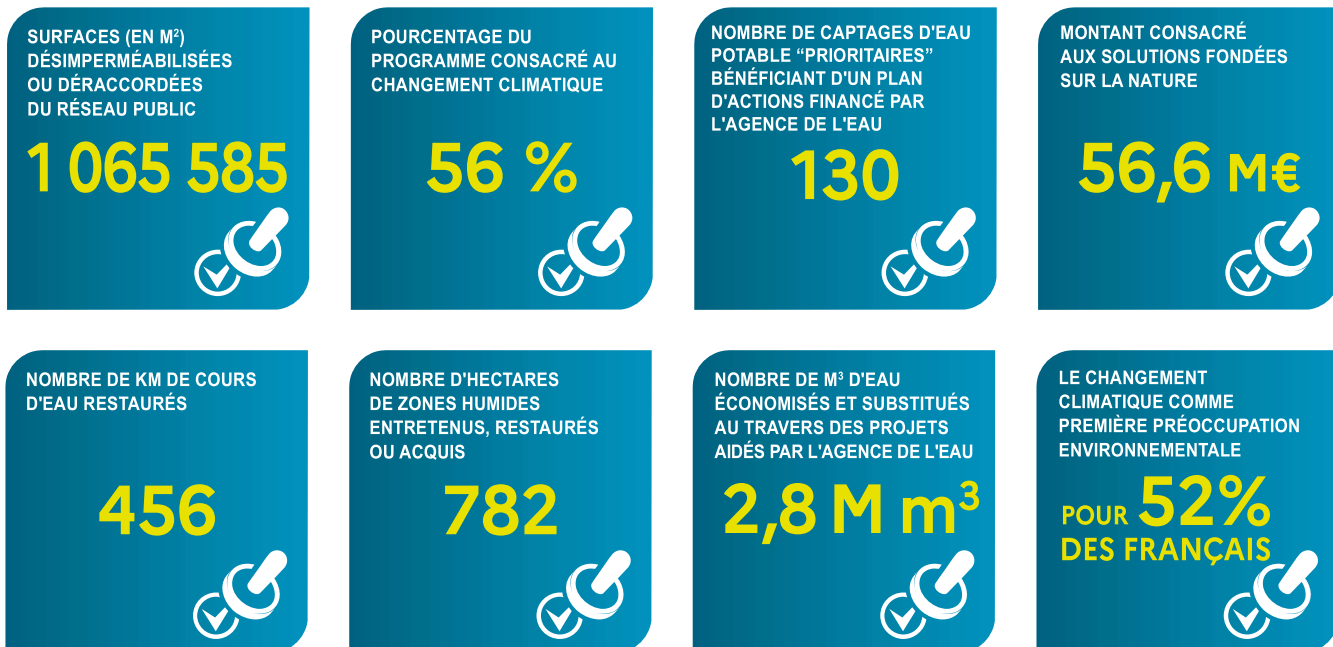


En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



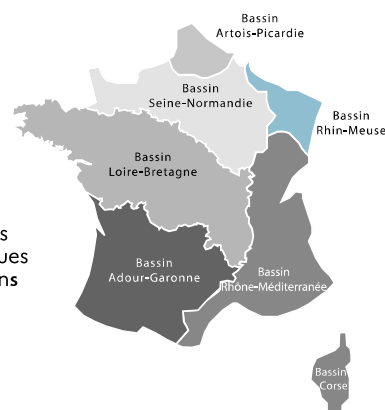
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   